



Mairie de Saules

Compte rendu du conseil municipal du 13 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 décembre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Pascal MANGANONI, Liliane CHARITE, Jean-Pierre JACQUIN,

Absents excusés : Mickaël ULAS, Dominique MUTTONI, Martial KOVALIK

Secrétaire de séance : Liliane CHARITE

Approbation du compte-rendu du 27 septembre 2019

1/ SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Maire informe le conseil du renoncement de Mme Marie-Noëlle STOLTZ à sa candidature au secrétariat de mairie à Saules ; elle suit son mari, affecté à Sélestat en février 2020. Des recherches vont être diligentées pour pourvoir le poste.

2/ AFFOUAGE SUR PIED 2019 - 2020

Sur proposition de l'ONF, à l'unanimité, le conseil destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies des parcelles 24, 25, 28, 16, 17 à l'affouage sur pied.

Les affouagistes 2019 – 2020 sont au nombre de 9 ; les lots seront distribués le 6 décembre aux intéressés.

3/ ASSIETTE DE DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2020

En application de l'article R 213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2020 l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération. Le conseil approuve l'état d'assiette des coupes 2020 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites, autorise le Maire à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit : 26 – 27 – 8.

4/ COURRIERS DE :

Monsieur Bernard CORNU-MERCIER .Il remercie le conseil d'avoir implanté un panneau d'obligation Rue des Vergers Galons.

La situation n'étant pas encore complètement satisfaisante, le Maire a fait installer 2 barrières au débouché de passage entre les maisons CORNU-MERCIER et LALLEMAND.

Monsieur CERBONE Gérard domicilié 24 Grande rue, Président d'ASERDOU (Association Sportive et Récréative Doubiste) pour un projet d'école de spectacle musical (art du cirque, danse de salon, danse d'aujourd'hui). L'intéressé demande à cet effet la mise à disposition d'une salle communale.

Le Maire demandera la fourniture des statuts de l'association et des précisions sur l'activité projetée (nombre d'élèves, etc...)

5/ DEVIS

Le Maire présente le devis de l'électricien BALANCHE pour l'éclairage extérieur de la salle polyvalente qui s'élève à 715 € TTC pour 2 projecteurs LED. Le conseil accepte le devis.

6/ DIVERS

- Les vœux de la municipalité se dérouleront le vendredi 10 janvier 2020 à 19H00 à la salle polyvalente.
- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 2 février 2020

Séance levée à 21H00

Prochaine séance le vendredi 28 février 2020